

COMMUNIQUE DE PRESSE

## L'Andra déclare un événement de niveau 1 au Centre de stockage de l'Aube et demande au CEA de revoir ses procédures de contrôles colis

### Contact presse

Dominique Mer  
Responsable Communication  
Tel. 03 25 92 33 98  
Port. 06 83 85 28 64  
dominique.mer@andra.fr

### À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

**Indépendante des producteurs** de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

**L'Andra met son expertise au service de l'État** pour trouver, mettre et œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

**Vendredi 19 octobre, l'Andra a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement de niveau 1 sur l'échelle INES\*. Cet événement est relatif au stockage, dans son centre de stockage de l'Aube (CSA), de détecteurs de fumées à chambre ionique à l'américium 241 provenant de la déconstruction d'installations du centre CEA de Valduc. Le stockage de tels détecteurs est interdit sur le CSA.**

**Les colis contenant ces objets avaient été contrôlés par l'Andra ; ils respectaient les limites radiologiques autorisées sur le CSA et ne présentent pas de risques pour l'homme et l'environnement.**

**L'Andra a demandé au CEA de suspendre l'expédition des colis en provenance de Valduc dans l'attente de la révision de ses procédures de contrôle des colis de déchets radioactifs destinés à être envoyés à l'Andra.**

De 2007 à 2011, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de Valduc, en Côte d'Or, a livré au centre de stockage de l'Andra dans l'Aube (CSA), 8 colis de déchets contenant des détecteurs de fumées dotés de pastilles de faible activité d'Américium 241, élément à vie longue. La radioactivité des colis contrôlés par l'Andra avant leur stockage était conforme aux valeurs autorisées ; ces colis ont donc été stockés, dans 4 ouvrages du Centre.

Lorsqu'il avait fait sa demande de stockage à l'Andra, le CEA avait considéré ces déchets comme de simples déchets radioactifs issus d'opérations de déconstruction, mais sans faire mention de la présence de ces détecteurs ; il avait demandé à l'Andra un agrément pour des déchets radioactifs « standards », contenant de l'américium en quantité compatible avec un stockage au CSA.

L'Andra vient d'être informée de la présence de ces détecteurs dans les colis déjà stockés. Or, le stockage de détecteurs de fumée à l'américium, comme celui de toutes les sources scellées à vie longue, est interdit sur les centres de surface, non pas du fait de leur activité mais du fait de leurs petites dimensions et de leur aspect.

Ces déchets stockés ne présentent aucun risque pour l'homme et l'environnement pendant les phases d'exploitation et de surveillance du Centre. Le seul risque serait que, en cas d'intrusion après la période de surveillance du Centre (300 ans), de tels

objets puissent susciter la curiosité, être récupérés et présenter un risque pour la santé de l'individu.

Conformément aux règles définies par l'Autorité de sûreté nucléaire, c'est au producteur de déchets radioactifs de garantir que le contenu de ses colis répond aux règles d'acceptation définies par l'Andra.

Compte tenu de cet événement, l'Andra demande au CEA de revoir l'intégralité de son plan de contrôle de la qualité de ses colis et de prévoir un plan d'action pour remédier à cet événement. L'Andra en a informé l'Autorité de sûreté nucléaire et l'Autorité de sûreté nucléaire de défense.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

En France, plusieurs millions de ces détecteurs de fumée à chambre d'ionisation équipés d'une source d'américium 241 de faible activité sont installés dans des bâtiments publics et privés. Ils ne présentent pas de risques sanitaires pour les détenteurs et les personnes fréquentant les locaux où ils sont installés dans les conditions normales d'utilisation. En revanche, leur dépose et démontage nécessitent des précautions et leur élimination doit se faire dans une filière dédiée. Ils sont progressivement remplacés par des détecteurs non radioactifs et sont orientés vers un entreposage provisoire dans l'attente de la création d'un centre de stockage dédié à ce type de déchets.

Pour plus d'informations, consulter l'Inventaire national 2012 sur [www.andra.fr](http://www.andra.fr)



Exemples de détecteurs de fumée à chambre d'ionisation équipés d'une source d'américium 241 de faible activité

*\* L'échelle internationale des événements nucléaires INES (de l'anglais International Nuclear Event Scale) sert à mesurer la gravité d'un événement survenant sur une installation nucléaire. Elle comporte 7 niveaux.*